

RÉGIONS : Violences policières à Genève: l'autorité relativise le sombre tableau des experts

Date de parution: Vendredi 4 mai 2007

Auteur: Fati Mansour

GENEVE. Deux semaines après la présentation de l'avis d'experts, le conseiller d'Etat chargé des Institutions a tenu à nuancer la portée d'un travail basé uniquement sur les allégations de détenus. Mais des mesures seront prises.

«J'affirme que la violence n'est pas pratiquée à large échelle par la police genevoise. Il y a malheureusement eu un certain nombre d'actes inacceptables et nous entendons lutter contre ce phénomène détestable.» A l'occasion d'une conférence de presse très attendue, le conseiller d'Etat Laurent Moutinot a relativisé jeudi les conclusions de l'avis d'experts faisant état d'allégations de mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre lors des arrestations ou des interrogatoires par 30% des détenus interrogés.

Signal d'alarme

Aux yeux du ministre socialiste, ce rapport doit être pris comme un signal d'alarme mais pas forcément comme le reflet de la réalité. Sans contester le fait que les dérapages existent, Laurent Moutinot refuse de «prendre pour argent comptant» les chiffres et descriptions donnés par les détenus. Ne serait-ce que parce que les policiers mis en cause n'ont pas pu donner leur version des faits. Cela ne leur sera d'ailleurs pas demandé à l'avenir. La confidentialité promise aux prévenus fait que l'autorité se dispensera de lancer un «travail de bénédictin» consistant à retrouver les victimes et les auteurs des coups, rackets et autres abus décrits.

Et pour l'inspecteur de la brigade des stupéfiants, cité onze fois à lui tout seul par les détenus? «Nous savons de qui il s'agit», a bien dû reconnaître le patron des Institutions. La cheffe de la police, Monica Bonfanti, a ajouté que ce policer aura un entretien avec sa hiérarchie pour décider de la suite de sa carrière. On n'en saura pas plus.

Quelle que soit finalement l'ampleur véritable du problème -notons que les experts ont eux-mêmes pris les précautions nécessaires pour éviter le risque de manipulation, accroître la crédibilité des déclarations recueillies tout en soulignant les limites de leurs propres investigations -, Laurent Moutinot a profité de ce constat inquiétant pour réaffirmer un message. «La police est légitimée à utiliser la force avec proportionnalité lorsque cela est nécessaire à sa mission. Par contre, celle-ci ne peut user de la contrainte de manière illégale et excessive lorsqu'un individu est déjà maîtrisé ou dans le but d'extorquer des aveux. Ni le Conseil d'Etat, ni la hiérarchie ne toléreront ce type de violence.»

Corporatisme

Au-delà de ces déclarations de principe, plusieurs pistes ont été évoquées pour ramener les plus égarés dans le droit chemin et conforter les autres dans le digne exercice de leur profession (lire ci-dessous). Plus terre à terre, Monica Bonfanti a relevé le «fort sentiment de corporatisme» qui prévaut encore au sein de la maison et qui rend très difficile la dénonciation des violences par les collègues témoins. «Trop de policiers ont encore l'impression qu'ils se feront traiter de «balance» s'ils parlent, ou inculper d'entrave à l'action pénale s'ils se taisent. Il faut développer une troisième voie», a expliqué la cheffe.

Pour ce faire, la hiérarchie entend s'impliquer d'avantage dans la formation des troupes en intervenant personnellement lors des cours d'éthique et de déontologie afin de faire passer une position claire sur l'usage de la force.

Des «débrieurs» seront également mis à contribution pour suivre les jeunes policiers qui sortent de l'école et qui sont parfois confrontés à d'autres méthodes et discours de la part de leurs collègues plus expérimentés. Il s'agira aussi de revoir à la baisse le temps que passent certains inspecteurs dans les brigades particulièrement exposées aux interpellations musclées. Enfin, pas moins de 319 nouveaux ordres de service ont été transmis depuis le 30 avril dernier pour faire passer les consignes.

Candidatures

Au sein de la police judiciaire, passablement éclaboussée par les scandales et déstabilisée par des années de direction défailante, la procédure de promotion sera également revue. «Le profil psychologique du candidat aura désormais plus d'importance que son parcours», ajoute Monica Bonfanti. Cette dernière a également précisé avoir reçu 24 dossiers de candidatures pour le poste de chef de la PJ (en remplacement

de Mario Chevalier, mis à l'écart suite à l'audit de Bernard Ziegler). Un comité de sélection devrait arrêter son choix pour le 1er novembre prochain.

Sur «les affaires» qui ont défrayé la chronique et les conflits de personnes qui minent l'institution, l'autorité s'est montrée peu bavarde. «La culture de l'entreprise est en train de changer», a soutenu Laurent Moutinot tout en avouant que rien ne se fera rapidement et comme par miracle. Pour améliorer l'image de la police, la hiérarchie entend limiter les déballages publics quitte à tourner la page de certains débordements. C'est ainsi qu'il faudrait comprendre le grand pardon accordé récemment au syndicaliste et récidiviste de la remarque sexiste, Alain Devegney.

Quant à sa légendaire réserve, Laurent Moutinot a affirmé que le temps des médias et celui du politique ne sont pas toujours compatibles. Le magistrat a expliqué que la seule fois où il avait cédé à cette pression, c'était dans l'affaire des muselières. Et qu'on ne l'y reprendrait plus.

Les chantiers d'une réforme attendue

Fati Mansour

Les projets censés combattre le malaise.

En marge de la réaction à l'avis d'experts, Laurent Moutinot et Monica Bonfanti ont également dressé la liste des projets - certains avaient déjà été évoqués - destinés à sortir la police de son marasme en menant une réforme en profondeur.

Refonte du droit disciplinaire. D'ici à fin 2007, le Conseil d'Etat entend mettre sur pied une procédure simple, rapide et transparente qui permette d'infliger des sanctions tout en respectant l'égalité de traitement et les droits des policiers.

Création d'une police des polices romande. Laurent Moutinot veut proposer à ses collègues des autres cantons la mise sur pied d'une véritable Inspection générale des services (IGS), compétente et indépendante, pour les affaires les plus problématiques. Le système actuel lui semble suffisant pour traiter des cas disciplinaires simples et souvent non contestés. Avec l'obligation de faire entrer tous les dossiers par le biais de la cheffe de la police.

Fusion entre la police de sécurité internationale et la gendarmerie. Le projet de loi visant à créer un seul corps uniformé est annoncé pour le premier semestre 2008.

Répartition des compétences. Le rôle des agents de sécurité municipale (ASM) devrait être renforcé pour des tâches de proximité. Le conseiller d'Etat n'envisage toutefois pas de leur donner des pouvoirs de contrainte. Le projet de loi sera déposé cet été.

Vidéosurveillance. En avril dernier, le Conseil d'Etat a fait connaître son intention d'installer des caméras dans certaines zones sensibles. Outre l'effet préventif, celles-ci devraient servir à avoir une meilleure vision de la situation et mieux cibler les interventions.

Caméras dans les postes. Sujet hautement sensible pour les policiers, Laurent Moutinot se dit favorable à la généralisation des caméras dans les postes pour prévenir les violences. Celui de Cornavin est déjà équipé.

Commissariat à la déontologie. Une réflexion est menée pour introduire une méthode «proactive» et donner au gardien du bon ordre moral des policiers, désormais assisté de deux adjointes, les moyens de sa mission.

Augmentation des effectifs. Pas plus tard que mercredi, le Conseil d'Etat a décidé dans son plan quadriennal d'augmenter de 50 le nombre de gendarmes pour l'année 2010. Encore faudra-t-il les trouver.

Améliorer le renseignement. Depuis le mois de mars, un officier chargé des renseignements et de la coordination a été nommé afin de faire remonter les informations à la hiérarchie.

Projet immobilier. Le chef de la police adjoint, Jean Sanchez, planche sur un projet destiné à réunir tous les services dans un même lieu, à l'Hôtel de la Gravière ou bien dans un nouveau Centre de sécurité à Bernex. Les alternatives seront présentées en juin au Conseil d'Etat pour décision.

Contraventions. Une task force contravention, nécessitant l'engagement temporaire de dix personnes, a été mise sur pied pour résorber le retard que connaît le service.

Une révolution en sourdine

Fati Mansour

Commentaire.

Une «révolution culturelle» est-elle en marche à la police genevoise? Sur la forme, le discours tenu hier par l'autorité n'incite pas à le penser. Comme par le passé, et à chaque fois que le sujet tabou des violences infligées par les forces de l'ordre refait surface, les responsables minimisent. Ils rappellent la

pénibilité du travail d'inspecteurs ou de gendarmes toujours plus souvent blessés lors de leurs interventions ou stigmatisent la tendance à l'affabulation, voire même à l'automutilation de ceux qui se disent victimes.

L'avis des experts méritait sans doute mieux que cette rengaine du «on ne peut pas le croire» pour un cas d'asphyxie, doublée d'un réflexe de protection de l'institution et de son image. C'est précisément ce type de réponse qui a longtemps conforté un sentiment d'impunité qu'on souhaiterait révolu.

Sur le fond, on peut oser encore un peu d'optimisme. Les récentes et sévères décisions prises à l'encontre de ceux qui avaient dérapé sur le terrain de la brutalité -notamment la révocation d'un inspecteur qui avait frappé un prévenu à terre- ont démontré que les choses bougeaient. Tant que l'avis de tempête dure au sein de la police, serait-on tenté de dire, c'est un signe que des mesures sont prises pour réformer un corps en perte de repères.

Là réside sans doute la grande contradiction entre le ton toujours trop apaisant d'un Laurent Moutinot et les ambitions de son action. A défaut de s'imposer par la fermeté du propos, il pourrait encore convaincre par sa méthode sur le long terme. Une partie qui s'annonce bien difficile.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch